

Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-4046

objet :	Tunnels sous Fourvière, de la Croix-Rousse, Vivier-Merle et Brotteaux-Servient - Entretien des équipements mécaniques de ventilation - Autorisation de signer le marché
service :	Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3229 en date du 23 mai 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations d'entretien des équipements mécaniques de ventilation des tunnels.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 27 janvier 2006, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises SNEF-Yvroud pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme reconductible trois fois une année et d'un montant annuel de 66 000 € HT minimum et 264 000 € HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour l'entretien des équipements mécaniques de ventilation des tunnels sous Fourvière, de la Croix-Rousse, Vivier-Merle et Brotteaux-Servient et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises SNEF-Yvroud, pour un montant annuel minimum de 66 000 € HT, soit 78 936 € TTC et maximum de 264 000 € HT, soit 315 744 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,